



MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES

CABINET DU MINISTRE

COMMUNIQUE.

1. Depuis l'année 2020, le monde entier fait face à une crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 qui a décimé les milliers des vies humaines. Les économies des pays ont subi des chocs violents conduisant au ralentissement de la production de biens et services. Cette situation a accentué la rareté de certains produits à cause des restrictions de mouvement, ce qui a provoqué quelque fois des pénuries de certains produits importés. A la transition de l'atténuation de l'impact négatif de cette crise sanitaire pour la reprise de la circulation des biens et des services, d'autres tensions restrictives sont apparues.
2. Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines observe depuis un certain temps des perturbations dans l'approvisionnement du carburant sur le marché mondial, régional et particulièrement au Burundi.
3. En effet, suite à la conjoncture économique mondiale consécutive notamment à la fragilité d'une économie convalescente, la guerre en Ukraine, les perturbations de l'offre et les tensions géopolitiques qui ont suivi, les cours mondiaux de plusieurs produits dont le carburant ont sensiblement augmenté. Le prix du baril du pétrole brut sur le marché international est passé de 70,8 Dollars Américains au 02 décembre 2021 à 103,67 Dollars Américains au 27 avril 2022, soit une augmentation d'environ 47%.
4. Le carburant n'étant pas produit au niveau local et ses prix étant fixés au niveau mondial, le Burundi subit des chocs exogènes liés aux variations du prix sur le marché international.
5. Le Gouvernement n'a cessé de prendre des mesures convenables en vue de faire face à ces augmentations des prix au niveau international, notamment en abandonnant certains taxes et droits de douane sur le carburant. Des échanges avec les partenaires ont permis de canaliser les efforts de tout le monde y

09

5. compris les importateurs. C'est pour cette raison que les prix de ces produits sont restés plus abordables au Burundi que dans les pays de la sous-région.
6. De tout ce qui précède et malgré les efforts consentis, il devient impératif de réviser les prix du carburant à la pompe. Ainsi, les nouveaux prix du carburant à la pompe à Bujumbura sont fixés comme suit :
- Essence super : 3.250 FBU/Litre ;
 - Mazout : 3.450 FBU/Litre ;
 - Pétrole : 3.150 FBU/Litre.

Les prix à la pompe de l'essence super, du gasoil et du pétrole selon les localités du Burundi sont les suivants :

LOCALITES	ESSENCE SUPER	GASOIL	PETROLE
	Prix / litre (FBU/litre)	Prix / litre (FBU/litre)	Prix / litre (FBU/litre)
BUBANZA	3 260	3 460	3 160
BUKEYE	3 260	3 460	3 160
BURURI	3 286	3 486	3 186
CANKUZO	3 321	3 521	3 221
CIBITOKÉ	3 260	3 460	3 160
GATABO	3 270	3 470	3 170
GATUMBA	3 260	3 460	3 160
GITEGA	3 280	3 480	3 180
GIHARO	3 318	3 518	3 218
GISURU	3 323	3 523	3 223
BUGENDANA	3 289	3 489	3 189
MUTAHO	3 295	3 495	3 195
JENDA	3 260	3 460	3 160
KANYARU	3 284	3 484	3 184
KARUZI	3 301	3 501	3 201
KAYANZA	3 277	3 477	3 177
KAYOGORO	3 312	3 512	3 212
KIRUNDO	3 314	3 514	3 214
KOBERO	3 326	3 526	3 226
MABANDA	3 296	3 496	3 196
MABAYI	3 286	3 486	3 186
MAGARA	3 261	3 461	3 161
MAKAMBA	3 303	3 503	3 203
MATANA	3 276	3 476	3 176
MOSO	3 310	3 510	3 210
MURAMVYA	3 262	3 462	3 162
MUYINGA	3 316	3 516	3 216
MUZINDA	3 260	3 460	3 160
MWARO	3 268	3 468	3 168
NDORA	3 304	3 504	3 204
NGOZI	3 288	3 488	3 188
MASANGANZIRA (Ngozi-Kiremba)	3 302	3 502	3 202
NYANZA-LAC	3 288	3 488	3 188

7

RUGOMBO	3 271	3 471	3 171
RUMONGE	3 275	3 475	3 175
RUTANA	3 305	3 505	3 205
RUTOVU	3 285	3 485	3 185
RUYIGI	3 304	3 504	3 204
RWEGURA	3 282	3 482	3 182
TEZA	3 262	3 462	3 162

7. Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines continue à suivre de près la situation au niveau international et ne ménagera aucun effort pour que le pays soit approvisionné adéquatement. Il en profite pour lancer un appel à toutes les institutions notamment le Ministère en charge du Commerce, l'administration territoriale, les forces de l'ordre et la population en général à conjuguer leurs efforts en vue de décourager toute éventuelle manœuvre qui viendrait perturber l'approvisionnement du carburant.
8. Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines tranquillise encore une fois la population, que tout devra être fait pour que l'approvisionnement en carburant et produits pétroliers réponde à ses attentes et garantisse la poursuite de l'activité économique en toute quiétude.

Fait à Bujumbura, le 28.1.04/2022

LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES.

